

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 21 octobre 2011

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la Délibération	13
Date de convocation	12/10/2011
Date d'affichage	24/10/2011

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mr WATRIN F, Mr HENRY G, Mme SERRE F, Mme BAVOUX F, Mme FAVEAUX R, Mr LEPRINCE R, Melle GAND E, Mr HOCHLEITNER P, Melle PAQUIN J, Mr KNAJDER M.

Absente excusée : Mme CRESPEL A.

Absent : Mr HUSSON Hugues.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

TAXE D'AMENAGEMENT.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331 et suivants,

Le conseil municipal décide (par 8 voix),

- d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans à compter de son instauration.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - S/Préf de Verdun

055-215501545-20111025-2011-10-D12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 25/10/2011
Publication : 26/10/2011